

COMMUNE de SCIENTRIER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

Sous la Présidence de Madame DEAGE Patricia,

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, et FLOQUET Sandra.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : DESALMAND Nadège (procuration à Sarah BARBIER), Sophie PIEUCHOT (procuration à BRON Isabelle), Adrien LAMBERT (procuration à Sandra FLOQUET).

Monsieur Stéphane DESALMAND a été nommé secrétaire de séance.

La réunion s'est tenue dans la mairie en salle des commissions.

Début de séance du conseil municipal à 20h30 :

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 26 janvier 2023 : PJ

Il s'agit ici de soumettre au conseil municipal l'approbation du PV du dernier conseil municipal, s'étant réuni le 26 janvier dernier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

RESSOURCES HUMAINES :

2. Convention liant la commune de Scientrier au Centre de Gestion de la Haute-Savoie dans le cadre de l'intervention d'un agent sur le volet gestion des ressources humaines

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres ;

Madame le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute- Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, joints en annexe ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT :

3. FONCIER – échange de parcelles communales contre une parcelle privée, sans soulte

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un échange de parcelles, situées Chemin Rural dit de Rambouchet, entre la commune et un particulier a été sollicité par Monsieur et Madame Denis MONTHOUX.

En effet, afin de permettre la clôture de leur parcelle, ils souhaitent procéder à un échange de 16 m², de la part de la commune en leur faveur pour la parcelle DPa et DPb, et réciproquement pour la parcelle 503c, tel qu'indiqué au plan ci-joint produit par un géomètre.

L'échange étant équivalent en surface, il est proposé de procéder à cet échange, sans soulte.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte entérinant l'échange de parcelles liant la commune de Scientrier et les consorts BIANCO, l'échange étant déterminé sans soulte.

Nicolas BERARD arrive à 20h58.

ENVIRONNEMENT :

4. Extinction de l'éclairage public

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'éclairage public n'est nullement obligatoire et que de nombreuses communes ont déjà approuvé son extinction en milieu de nuit.

Les avantages d'une telle mesure sont les suivants :

- protection du ciel et de l'environnement nocturnes, diminution importante de la pollution lumineuse ;
- contribution notable à la lutte contre le gaspillage énergétique et le changement climatique ;
- économies substantielles sur la consommation d'énergie et accroissement de la durée de vie des matériels.

Madame le Maire indique que la sécurité publique ne devrait pas être affectée et préconise une extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2 relatif à la sécurité publique,

Vu les articles 2 et 41 de la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique et écologique de l'extinction nocturne de l'éclairage public,
Considérant la très faible densité de véhicules circulant entre minuit et cinq heures du matin sur le territoire communal, y compris sur les voies départementales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur la totalité du territoire communal de minuit à cinq heures du matin dans les meilleurs délais ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier ;
- CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision par arrêté municipal ainsi que de la diffusion de l'information à l'ensemble des habitants et aux services concernés.

DIVERS :

5. Motion de soutien aux infirmières libérales de Haute-Savoie

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de la motion ci-jointe, proposée par Madame la Sénatrice Sylviane NOEL, en soutien aux infirmières libérales, présentée lors de la dernière séance du Conseil municipal du 26 janvier 2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE FAVORABLEMENT à la motion de soutien en défense des intérêts des infirmières libérales du département de la Haute-Savoie.

QUESTIONS DIVERSES :

Point agenda :

- . Le repas des aînés aura lieu le 15 avril 2023.
- . Le ramassage de printemps aura lieu le 25 mars 2023.
- . La fête des mères aura lieu le 2 juin 2023.
- . Réunion de la Commission Associations pour donner un avis sur les subventions aux associations : le mercredi 22 mars à 19h30.
- . Réunion de la Commission Finances : le jeudi 16 mars à 18h.
- . Temps convivial avec élus et personnel : le jeudi 23 mars à 18h30.
- . Lundi 27 février à 19h : prépa réunion du lendemain avec la directrice de l'école

Autres informations :

- . Informations données sur les recrutements en cours.
- . Projet d'exposition mobile sur les plantes invasives proposé par la Communauté de communes : le hall de la mairie sera retenu pour le lieu d'exposition.
- . Prêt de la salle des associations pour journée bien être au profit de Laura (enfant atteinte de leucémie) et sa famille.
- . APE : une action de vente de chocolat au profit de Laura et sa famille est lancée.

. Point sur les priorités du mandat.

Est repris le programme proposé à la population en 2020, pour en extraire la liste des éléments réalisés, en cours ou non réalisés ; puis sont listées parmi ces derniers, la liste des éléments prioritaires, les moins prioritaires / reportés, et les éléments à ajouter.

Fin de séance à 22h50.

Le Maire,
Patricia DEAGE.

Le Secrétaire,
Stéphane DESALMAND.